

**PIECES ET DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE
AUTORISATION DE SORTIE OU D'ORGANISATION DE TOUTES
ACTIVITES DE LOISIRS POUR LES CENTRES AERES, SEJOURS DE
VACANCES, COLONIES DE VACANCES, CAMPS ET CAMPINGS ET LES
ACCUEILS COLLECTIFS POUR MINEURS**

- Une attestation de la constitution régulière de la personne morale ;
- Une attestation de l'agrément de l'établissement d'accueil, régulièrement délivré par le Ministère en charge des loisirs ;
- Une liste de l'effectif déterminant le sexe, l'âge des bénéficiaires du séjour et de l'autorisation parentale signée de l'un des deux parents au moins ou du tuteur légal, pour les enfants mineurs ;
- Un casier judiciaire en état de validité et une attestation de déclaration sur l'honneur pour le personnel d'animation et d'encadrement ;
- Une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant toute l'activité.
- Une fiche d'engagement à légaliser ;
- Un projet éducatif pour les activités de loisirs en faveur des mineurs ;
- Le reçu de paiement de droit, délivré par la régie de Recettes auprès du Ministère en charge des Loisirs.

NB : Le dossier de demande d'autorisation de sortie est déposé à la Direction des Parcs de Loisirs, Attractions et Jeux Numériques ou à la Direction Générale des Loisirs.

Nous joindre :

Direction Générale des Loisirs : **2720270954**

Direction des Parcs de Loisirs, Attractions et Jeux Numériques : **2720271121**